

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00

M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Refonte du système d'information financier SIF de la CUB -
Dialogue compétitif - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I – L'ancienneté de la solution actuelle de gestion financière motive aujourd'hui le projet de renouvellement du Système d'Information Financier (SIF).

I-1. La solution de gestion financière a été installée il y a quinze ans à la CUB et poussée, depuis lors, aux limites de ses capacités.

La CUB s'est dotée fin 1996 d'un outil informatique pour assurer sa gestion comptable et financière.

Cet outil assure les principales fonctionnalités du domaine financier : cadre budgétaire, préparation budgétaire annuelle, gestion pluriannuelle, gestion des tiers et des marchés, exécution budgétaire (pré engagement – engagement – liquidation – mandatement puis retour des informations sur les dates de paiement depuis l'outil informatique Hélios utilisé par le Comptable Public), réservations, affectations, visas et suivi des crédits, changement d'exercice et reprises des résultats, opérations de clôture (reports – rattachements).

Sur les quinze années d'utilisation, les fonctionnalités de cet outil ont dû très largement évoluer pour s'adapter aux **évolutions législatives et réglementaires du domaine des finances publiques locales**, parmi lesquelles :

- les réformes successives du Code des marchés publics (2001 – 2004 - 2006- ...),
- les réformes de l'Instruction budgétaire et comptable dite « M14 » au 1^{er} janvier 2006 et de l'Instruction budgétaire et comptable dite « M4X » au 1^{er} janvier 2008,
- les réductions des délais de paiement (Décret n°20 02-232 du 21/02/2002).

L'outil informatique a également été modifié et complété pour répondre aux **évolutions successives de notre Etablissement** sur la période :

- Le périmètre des budgets traités a été élargi de façon conséquente depuis ceux de 1997 : l'outil prend aujourd'hui en charge le budget principal, treize budgets annexes et deux régies à simple autonomie financière. Il produit en moyenne 60 000 engagements, 46 000 mandats et titres annuels. Il intègre une base tiers de 23 000 membres. Enfin, il est couramment utilisé par environ 400 agents communautaires (soit près de 20% des agents équipés d'un ordinateur).
- Le module OPALE a été ajouté pour la gestion des opérations en 2006 ; des interfaces avec diverses autres applications ont été développées à mesure de leur intégration dans le

système d'information global de la CUB : Paie (CIVITAS) ; Patrimoine (POSEIDON) ; Immobilisations (ABEL) ; gestion et suivi de projet (GSP ARTEMIS) ; multi facturations (ERP-STYX) ; Extranet Fournisseur (E_fournisseur UNILOG).

- Les évolutions de l'organisation des services ont été traduites dans l'outil, d'abord en 1999, puis au fil de la création des services, enfin plus récemment, au 1^{er} février 2011. La territorialisation d'une partie des compétences précédemment centralisées a conduit à de nouvelles répartitions des enveloppes impactant l'exécution budgétaire et les restitutions financières. Les codes et tables services ont été totalement refondus, le cadre budgétaire a été revu, les différentes requêtes ont été reconstruites pour permettre aux services d'extraire de l'outil les informations financières devant servir le suivi de leurs crédits, avec de nouveaux niveaux de consolidations.

Ainsi, sur les quinze années, les modifications de l'outil ont contribué à le pousser aux limites de ses possibilités alors que, dans le même temps, la technologie informatique connaissait d'importantes évolutions, avec notamment le développement de l'Internet et des accès en mode « full web ».

I-2. Le projet de renouvellement du Système d'Information Financier et la conduite du projet.

La structuration en mode projet du SIF avec choix d'une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour accompagner les services.

L'ensemble de ces éléments a justifié l'inscription, dès 2008, du projet de refonte du Système d'Information Financier (SIF) au Schéma Directeur Informatique de la CUB.

La pertinence du projet a ensuite été validée en Equipe de Direction Générale qui a, en outre, décidé en octobre 2008 :

- de réaliser, avec l'assistance d'un prestataire externe, les études de faisabilité du projet ;
- de donner au SIF une structuration en mode projet, selon la charte GSP en vigueur, par notamment :
 - o la constitution d'un Comité de Pilotage (devenu, par la suite, un Comité de Projet : COPRO, pour se mettre en conformité avec le nouveau Règlement Intérieur), chargé d'opérer les arbitrages clefs du projet.
Le Comité de Projet, placé sous la présidence conjointe de Mme M. Iste et de M L. Freygefond, réuni également Mme C. Bonnefoy, M L. Bousquet, M C. Duprat, M B. Asseray ainsi que le Directeur général, l'ensemble des directeurs généraux adjoints et l'Inspecteur général de l'Audit.
 - o la constitution d'un Comité Technique Opérationnel (CTO), composé d'un panel de directions opérationnelles et du Pôle Finances, chargé de préparer les décisions soumises au Comité de Projet ;
 - o la désignation d'un Représentant de la Maîtrise d'Ouvrage (DGA Finances), d'un Directeur de projet (Directeur du Budget et des Finances) et le recrutement d'un Chef de projet.

Le projet de refonte du SIF est également doté d'une équipe projet, où Pôle Finances et Direction des Systèmes d'Informations assurent, au quotidien, l'avancée du projet.

La mise en concurrence, en procédure adaptée, pour la désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été initiée en décembre 2009. En mai 2010 à l'issue des séances d'audition avec les candidats, c'est le cabinet Ernst & Young Paris qui a été retenu. Le marché correspondant, d'un montant de 134 021,25 € HT, sur une durée de 36 mois, a été notifié le 8 juillet 2010, permettant le début des études au 1^{er} septembre de la même année.

Les études détaillées du projet ont été réalisées de septembre 2010 à novembre 2011.

Les études détaillées ont été structurées en trois volets : la réalisation du diagnostic de l'existant (volet 1), l'élaboration d'un scénario cible pour l'avenir (volet 2), puis la mise en œuvre de la procédure de consultation permettant de choisir un nouveau Système d'Information Financier (volet 3).

Volet 1 : diagnostic de l'organisation de la fonction finances à la CUB.

Entre septembre 2010 et février 2011, dans un contexte de maturation de la conduite du changement à la CUB, avec notamment la création de Directions d'Appui et de Coordination dans chaque Pôle, chargées, ou non, de missions financières, et la territorialisation d'un certain nombre de compétences précédemment assumées en « central », un état des lieux a été dressé, après rencontre des directeurs généraux adjoints et d'un panel de directions opérationnelles.

En mars 2011, des groupes de travail, associant les services opérationnels et financiers, ont permis de dresser un bilan de l'organisation de la fonction financière pour identifier des pistes d'optimisation possibles autour des huit thématiques suivantes :

- la gestion pluriannuelle ;
- la nomenclature des politiques et le pilotage ;
- la préparation budgétaire ;
- l'exécution budgétaire ;
- les opérations de recettes ;
- les opérations de fin d'exercice et de clôture ;
- la gestion des immobilisations ;
- la gestion des subventions.

Ce diagnostic, examiné en CTO du 4 mai 2011, avant d'être validé en COPRO du 19 mai 2011, a fait apparaître des besoins d'amélioration, en matière principalement :

- d'intégration dans la future solution des phases de préparation budgétaire et d'élaboration du Programme Pluri-annuel des Investissements, visant, de plus, une plus grande association et responsabilisation des services dépensiers dans la programmation physico financière, puis, dans la gestion de leurs enveloppes ;
- de gestion et de suivi de l'exécution des marchés publics, tant du point de vue comptable et financier que du point de vue des alertes susceptibles d'être automatiquement produites par le SIF ;
- de pilotage, permettant d'associer aux données comptables réglementaires un ensemble d'informations annexes qui, sans alourdir pour autant les phases de traitement, offriraient des capacités de restitutions et d'analyse indispensables au pilotage des projets et des interventions de notre collectivité ;
- d'association de documents, en format dématérialisé, accessibles facilement par les utilisateurs de la future solution et permettant, en temps réel, d'améliorer la qualité des vérifications et contrôles à opérer dans les circuits ;
- de traitement des recettes de façon symétrique aux dépenses, permettant de mieux les prévoir, de les engager puis de les liquider dans la solution pour augmenter, in fine, leur recouvrement.

Sur la même période, le Pôle finances a travaillé sur un ensemble de « fondamentaux de la fonction finances » à la CUB, présenté ensuite en Comité de Direction du 8 mars 2011. Ces fondamentaux précisent le rôle du Pôle Finances en lien avec les attributions financières à assumer et ses différents partenaires :

Le Pôle Finances est en position centrale et de redistribution pour l'élaboration, le suivi et la tenue des documents budgétaires, des perspectives financières et de la programmation pluriannuelle (PPI) ; la réception des factures et mémoires, visant à assurer la maîtrise des délais de paiement ; la liquidation et le mandatement, en tant qu'interlocuteur unique et permanent du Comptable Public mais aussi des fournisseurs ; l'animation des procédures d'instruction par les services des aides publiques et des subventions.

Le Pôle Finances est l'interlocuteur des services financiers de l'État, pour assurer les relations Ordonnateur / Comptable public ; proposer toute mesure d'amélioration des circuits de dépenses et de recettes ; assurer une gestion optimisée de la trésorerie ; conserver le niveau de qualité comptable atteint mesuré actuellement au travers du suivi de l'Indice Agrégé de Suivi de la Qualité Comptable des Collectivités Locales (IASQCL).

Le Pôle Finances est en lien au quotidien avec les autres Pôles opérationnels pour

- la préparation des documents budgétaires (qualité et fiabilité comptables) ;
- l'exécution comptable des budgets (recettes et dépenses - toutes sections) et l'établissement des comptes en fin d'exercice ;
- la gestion comptable des immobilisations, de la dette, de la trésorerie et des dossiers à caractère fiscal ;
- l'élaboration des informations financières et fiscales ;
- la progression des savoirs et des savoir-faire dans le domaine financier par des actions de formation, d'information, de communication, de veille juridique et réglementaire à l'attention des correspondants finances (réseau) dans les services opérationnels ; **et,**
- **en lien également avec la DSI**, pour fournir un appui fonctionnel et une formation régulière aux services concernant les applicatifs informatiques.

Enfin, **les Pôles opérationnels sont en lien avec les services du Pôle Finances**, pour assurer la fiabilité des informations, la qualité des prévisions physico - financières et l'efficacité des circuits allant de la préparation à l'exécution budgétaire, dans une démarche de responsabilisation accrue des acteurs des pôles opérationnels ; pour garantir une comptabilité d'engagement fiable ; vérifier et attester du service fait (réalité matérielle des travaux / prestations facturées) et certifier que les facturations sont « conformes » (d'un point de vue administratif, juridique, financier et comptable) ; participer à la mise en œuvre de circuits performants, ...

Volet 2 : choix d'un scénario cible parmi trois possibles pour le SIF

Une fois posé un diagnostic et précisés les fondamentaux de la fonction finances, trois scénarii d'évolution possible, en lien avec le renouvellement de l'outil informatique, ont été construits. Parmi ces trois scénarii, le CTO du 7 juillet 2011 en a choisi un pour le proposer au COPRO, qui, en sa séance du 8 septembre 2011, a validé ce choix.

Le scénario retenu pour le démarrage du nouvel outil, dit de « **plus de responsabilisation et d'intégration fonctionnelle** » doit se dérouler en deux temps :

- Dans un 1^{er} temps (prévisionnel 2013-2014) : la mise en œuvre du SIF est associée à **cinq types de changements importants** qui concernent :
 - o l'intégration d'une partie de la section de fonctionnement dans l'arborescence des domaines d'intervention de la CUB ainsi que de certaines recettes permettant de disposer de coûts complets pour mieux piloter les finances communautaires ;
 - o l'organisation financière qui devra viser une harmonisation du réseau financier de la CUB entre les Pôles, une simplification du nombre d'intervenants dans le circuit d'exécution pour plus de fluidité ainsi qu'une redéfinition claire et partagée des attributions et responsabilités entre les différents acteurs avec rappel des incompatibilités entre rôles (effectivité des contrôles mutuels et sécurité minimale de la

chaîne)

- o l'intégration de la préparation budgétaire et du PPI à la solution, réduisant le nombre de saisies, fiabilisant les données pour dégager du temps de contrôle et d'analyse ;
 - o l'intégration de fonctionnalités à même de sécuriser la gestion financière et comptable de l'exécution des marchés publics ;
 - o l'introduction de plus de dématérialisation dans les circuits d'exécution de la dépense et de la recette.
- Dans un 2nd temps (prévisionnel - 1^{er} janvier 2016) : de nouveaux modes de gestion seront expérimentés **par des directions pilotes** identifiées :
 - o une montée en puissance de la gestion en AP/CP et en AE/CP ;
 - o la systématisation éventuelle de la notion d'opération en investissement, comprise comme un outil de gestion interne et spécifique aux directions et aux métiers ;
 - o la saisie et la mise à jour par les services opérationnels des marchés formalisés et des « GIGA /MAPA », avec validation finale, après contrôle, par la Direction de la Commande Publique ;
 - o l'intégration directe dans le SIF des acteurs dits « opérationnels », c'est-à-dire peu familiers à la comptabilité publique, tant dans les phases d'expression des besoins (préalables à l'engagement comptable) que de vérification du « service fait », avant mandatement ;
 - o l'engagement préalable de certaines typologies de recettes pour responsabiliser davantage les services opérationnels dans leur recouvrement et augmenter les outils de pilotage ;
 - o la gestion patrimoniale, avec une responsabilisation croissante des services opérationnels, associée, le cas échéant, à une intégration d'un module de gestion dans le SIF.

Ce scénario se caractérise par :

- des intégrations fonctionnelles qui doivent permettre à la CUB de bénéficier des dernières innovations techniques des éditeurs ;
- une responsabilisation accrue des services opérationnels dans la gestion des crédits ;
- un principe « d'expérimentation » de nouveaux modes de gestion, lequel permettra, après évaluation, d'adapter ensuite aux résultats et aux ressources, les calendriers de généralisation ;
- un phasage qui sécurise au mieux pour le 1^{er} janvier 2014 la mise en place initiale de la nouvelle solution et qui permet une avancée ré adaptable aux ressources.

Le choix du scénario cible a permis l'élaboration d'un plan d'actions (30 chantiers mobilisant sur 2011-2016 un ensemble de contributeurs répartis par Pôle et par direction), l'estimation du coût global du projet, la définition du périmètre applicatif du SIF et du périmètre de la consultation à lancer ainsi que du mode de consultation.

Ces éléments ont été proposés pour examen au CTO du 20 octobre 2011, puis portés à la validation du 3^{ème} COPRO le 8 novembre 2011. Cette validation permet aujourd'hui de prévoir le lancement de la mise en concurrence (volet 3), selon des modalités précisées maintenant.

II – Modalités de la consultation à lancer pour le renouvellement du Système d'Information Financier (SIF) de la CUB.

Procédure retenue : le dialogue compétitif

Le COPRO du 8 novembre 2011 a retenu la procédure du dialogue compétitif pour mettre en concurrence les éditeurs de solutions d'informatique financière publique dans le cadre du projet de refonte du SIF.

En effet, la Communauté urbaine de Bordeaux n'est pas en capacité de définir, à l'avance et sans discussion avec les éditeurs, les moyens techniques permettant de répondre à ses besoins du fait de la complexité du projet de refonte du SIF.

Cette complexité s'apprécie principalement :

- en terme d'insertion du SIF dans l'environnement informatique et technique de notre Etablissement, avec sites délocalisés,
- en terme de volumétrie des données et des budgets à gérer,
- en terme de problématiques associées aux besoins, concernant notamment :
 - o la dématérialisation des échanges de données avec nos principaux partenaires (avec le Comptable Public du fait de l'obligation au 1^{er} janvier 2015 faite aux ordonnateurs d'utiliser le Protocole d'Echanges Standardisé dit « PES-v2 ; avec la Préfecture dans le cadre de la transmission dématérialisée des documents budgétaires au travers du projet « TOTEM »), mais aussi, des échanges des pièces (comptables : mandats / titres / bordereaux) et des pièces justificatives (marchés / ordres de services ou bon de commande / acomptes produits par des entreprises extérieures à la CUB) ;
 - o de renforcement de nos outils de gestion et de contrôle de l'exécution financière et comptable des marchés publics.

Ainsi, la procédure du dialogue compétitif, mise en œuvre conformément aux articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics, doit permettre de retenir les solutions les mieux à même de répondre à nos besoins et à nos exigences, tout en offrant une vision plus complète et comparative des solutions que le marché peut offrir aujourd'hui.

Périmètre de la consultation

Le périmètre de la consultation, tel qu'il découle du périmètre fonctionnel du scénario retenu, distingue :

- des fonctionnalités attendues qui constituent le « cœur du SIF », parmi lesquelles certains besoins ont été bien identifiés par les services sans que les réponses techniques pour y répondre soient toutes identifiées à ce stade ;
- des fonctionnalités plus « en périphérie » du SIF dont la CUB pourrait néanmoins vouloir se doter, si les échanges avec les candidats permettent d'en attester l'efficacité dans le contexte de la CUB.

A l'issue du dialogue compétitif, et selon les résultats des échanges menés avec chaque candidat, le marché à intervenir intégrera ou non les prestations supplémentaires éventuelles.

Le marché à intervenir est prévu sur une durée de 6 ans. Le périmètre de la consultation se présente de la façon suivante :

- **Prestations incontournables correspondant au « cœur du SIF ».** Ces prestations comprennent :

- o la fourniture d'un système de gestion financière dans ses fonctionnalités « classiques » qui comprend :
 - la préparation budgétaire, la préparation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) , l'ensemble des éditions réglementaires, la gestion en Autorisations de Programme / Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement (AP/AE/CP), l'élaboration des décisions modificatives et budget supplémentaire ;
 - l'exécution budgétaire, côté dépenses comme recettes, des phases de l'engagement comptable, de la facturation, de la liquidation (vérification du « service fait » et du caractère exécutoire des pièces produites à l'appui de la facturation), jusqu'au mandatement ;
 - les opérations de fin d'exercice et de clôture budgétaire comprenant les opérations de rattachements et de reports de crédits ainsi que la production et l'édition des comptes administratifs et annexes réglementaires au vu des instructions comptables applicables aux budgets concernés.
 - Des fonctionnalités communes aux précédentes concernant les états de restitution et de pilotage financier, les axes d'analyse extra budgétaires, les requêtes de la base, les calendriers, la gestion en mode opération ;
 - Les interfaces avec les autres applicatifs existants ou à venir.

Seront particulièrement discutées avec les candidats les propositions techniques de chaque candidat relatives à la dématérialisation des échanges et des pièces ainsi qu'à la gestion financière et comptable des marchés publics en vue de retenir les dispositifs réellement les plus efficaces compte tenu de notre environnement technique et informatique et de nos modes organisationnels.

- o Les prestations d'accompagnement à la mise en œuvre du SIF qui regroupent les études techniques préalables, l'installation de la solution dont le paramétrage, la reprise des données, les formations initiales (métier finances / outil informatique) dispensées selon des profils types « utilisateurs », la conduite du projet et une assistance aux utilisateurs en phase de démarrage.
- o La maintenance des modules de la solution, à partir de la fin de la période de garantie d'un an après réception et jusqu'à la fin du marché. Cette maintenance comprend, de manière classique, la maintenance dite « corrective », la maintenance « évolutive » et la maintenance « réglementaire ».
- o Des prestations complémentaires sur la durée du marché : développements spécifiques et formations continues des utilisateurs (nouveaux arrivants, agents en mobilité, ...).
- **Prestations supplémentaires éventuelles**, qui correspondent à des besoins connus, sans certitude sur la façon dont les solutions informatiques existantes sont susceptibles d'y répondre dans le contexte communautaire. Ces prestations concernent :
 - o Un module de gestion des subventions versées et de gestion des subventions reçues comprenant l'acquisition des modules, leur paramétrage ainsi que les formations initiales et les frais de maintenance de la fin de la période de garantie et jusqu'à la fin du marché;
 - o un module de gestion financière des immobilisations : entrées et sorties des stocks, amortissements ; éditions des états comprenant également les formations et les frais de maintenance de la fin de la période de garantie et jusqu'à la fin du marché ;

- o une assistance complémentaire à la recette de la solution et aux utilisateurs.

Coût prévisionnel du projet de refonte du SIF

Les études détaillées ont permis d'estimer, aux conditions économiques de juin 2011, un coût global du projet de refonte du SIF :

- **un montant d'investissement compris entre 980 000 €HT et 1 300 000 €HT**, qui comprend la fourniture du nouveau système, l'accompagnement à la mise en œuvre du SIF, les modules éventuels gérant immobilisations et subventions ainsi qu'une prime à verser aux candidats retenus. Cette prime, indemnisant les candidats pour les développements spécifiques à effectuer dans le cadre du dialogue, a été fixée à 2000 € HT pour les candidats participant à la 1ère série d'auditions et à 8000 €HT pour les candidats participants aux auditions ultérieures. Cette prime sera modulable en fonction de la qualité des rendus appréciée par l'équipe chargée de dialoguer.
- **un montant de fonctionnement compris entre 250 000 €HT et 340 000 €HT** qui comprend les frais de maintenance et les prestations complémentaires.

Le total de l'estimation se situe ainsi entre **un minimum de 1 230 000 € HT** (soit 1 471 080 € TTC) **et un maximum de 1 640 000 € HT** (soit 1 961 440 € TTC), prestations supplémentaires éventuelles comprises.

Déroulement prévisionnel du dialogue compétitif

En application notamment des articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics, il est prévu deux étapes dans le déroulement du dialogue compétitif :

- une sélection de trois à quatre candidats au plus avec, ensuite l'organisation possible, pour les candidats retenus, d'une visite sur site CUB, ayant pour objectif de communiquer aux candidats tous les éléments relatifs à l'environnement technique et informatique de la CUB et de répondre à toute question utile à l'élaboration notamment des jeux d'essais et à la production de tout autre élément demandé dans le dossier de consultation.
- La réalisation d'au moins deux séries d'auditions avec chaque candidat, la CUB se réservant la faculté de réduire le nombre de candidats, au vu des critères de sélection des offres à chaque étape d'audition. Si nécessaire, la CUB se réserve également la possibilité de poursuivre les échanges avec les candidats au delà des deux séries d'auditions initialement prévues.

Au terme des échanges, les candidats restés en course seront invités à remettre leur offre finale intégrant les différents éléments discutés. Ces offres finales seront analysées et donneront lieu à rédaction d'un rapport d'analyse qui sera présenté ensuite au Comité Technique Opérationnel, puis au Comité de Projet, avant d'être soumis à la décision de la Commission d'Appel d'Offre.

Ceci exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 36 et 67,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour permettre une refonte du Système d'Information Financier (SIF) qui intègre les éléments de diagnostic porté sur l'organisation de la fonction financière de notre Etablissement ainsi que les objectifs de modernisation des outils, de sécurisation et d'amélioration des processus et du pilotage financiers de notre collectivité, s'insérant dans une arborescence informatique complexe, il est nécessaire de mener des échanges avec les fournisseurs de solutions informatiques.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Le lancement de la mise en concurrence pour le renouvellement du Système d'Information Financier de la CUB, dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif, en application notamment des articles 36 et 67 du Code des marchés publics.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse et la mieux adaptée.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget principal des exercices concernés :

- pour la partie investissement : chapitre 20 ; article 205 ; fonction 0200; CRB : GE00 ; programme GAC 00 ;
- pour la partie fonctionnement, sur 4 ans : chapitre 011; article 6156 ; fonction 0201 ; CRB GE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme. MICHÈLE ISTE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2011